



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2018-23

Date d'entrée en vigueur :

5 septembre 2018

ATA :

72

Certificat de type :

H-92

Sujet :

Turbine de puissance / turbomoteur – Limite pour la plage d'évitement en régime continu (N2) de la turbine de puissance.

Remplacement :

Remplace la CN CF-2007-13R2, émise le 10 novembre 2009

Applicabilité :

Les hélicoptères de modèle 206B de Bell Helicopter Textron Canada Limited (BHTCL), y compris ceux convertis du modèle 206A, portant des numéros de série allant jusqu'à 4690, ainsi que les hélicoptères de modèle 206L portant les numéros de série 45001 à 45153 et 46601 à 46617.

La présente CN ne vise pas les hélicoptères des modèles 206A, 206B, 206L et 206L-4 de BHTCL modifiés en vertu des certificats de type supplémentaires (CTS) de TCAC SH95-45, SH95-46, SH01-30 et des CTS de la FAA SH4169NM, SH4179NM et SR00036SE. Une CN distincte pourrait être émise à l'avenir.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Transports Canada a été avisé des défaillances de la roue de turbine de troisième étage utilisée dans les moteurs de la série 250-C20 de Rolls Royce. Le motoriste Rolls Royce a déterminé que des vibrations nuisibles qui se produisent dans une certaine plage de régime de la turbine de puissance pouvaient être un facteur qui contribue à ces défaillances. Transports Canada a émis la CN CF-2007-13R2 pour exiger l'incorporation d'une limite de plage d'évitement des opérations en régime continu (N2) et la pose d'une décalcomanie.

À la suite de la publication de la CN CF-2007-13R2, Rolls Royce a élargi les limites de plage d'évitement des opérations en régime continu (N2). BHTCL a modifié les manuels de vol des giravions et a fourni une nouvelle décalcomanie pour indiquer aux pilotes d'éviter les opérations en régime continu (N2) à ces régimes de turbine de puissance.

La présente CN rend obligatoire l'incorporation des limites de fonctionnement du groupe motopropulseur et des procédures de démarrage moteur telles que modifiées par le manuel de vol du giravion (RFM) pour les opérations en régime continu (N2), et la pose d'une nouvelle décalcomanie.

Mesures correctives :

Partie A : Modification du manuel de vol du giravion (RFM)

1. Dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, modifier le RFM approuvé par Transports Canada en incorporant les limites de fonctionnement du groupe motopropulseur et les

procédures de démarrage moteur pour les opérations en régime continu (N2) conformément aux détails dans le tableau ci-dessous, ou à toute révision ultérieure approuvée par Transports Canada.

Modèle de giravion	RFM	Numéro de révision	Date d'émission du RFM
Modèle 206B	BHT-206B-FM-1	Révision B-54	30 mai 2018
Modèle 206B3	BHT-206B3-FM-1	Révision 17	30 mai 2018
Modèle 206L	BHT-206L-FM-1	Révision 31	30 mai 2018

2. Informer les pilotes de cette modification.

Partie B : Pose de la décalcomanie

Conjointement avec la partie A ci-dessus, poser la décalcomanie conformément au bulletin de service d'alerte (BSA) 206-07-115 de BHTC, révision D, en date du 9 juillet 2018 ou 206L-07-146, révision C, en date du 9 juillet 2018, selon le cas, ou à toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 22 août 2018

Contact :

Audrey Vézina-Manzo, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.